

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 70/9 du 14/1/70
Portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

- VU l'Ordonnance N°40/69 du 31 Décembre 1969 promulgant la
Constitution de la République Populaire du Congo,
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des
droits de Chancellerie.

DECRETE :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du
Mérite Congolais :

AU GRADE D'OFFICIER.-

Monsieur Alexandre GAMBICKY, Commissaire du Gouvernement dans la
Région de la Cuvette à Fort-Rousset.

AU GRADE CHEVALIER.-

Messieurs :

KIBOURI-NKAYA Rigobert, Commandant de la 4ème zone Militaire
NDENGUE Dominique, Président du C.R. Fort-Rousset
MARSCHAL, Expert du F.E.D.
SOEURS CECILE Religieuse à MAKOUA
-"- RENEE -"- -"-
Père OLICHET Religieux -"-
Monsieur OKOMBO Emile, Président du C.R. à MAKOUA.

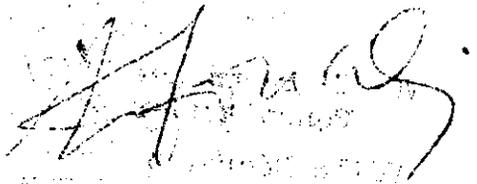
.../...

(2)

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le Présent décret sera publié au journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 14 JANVIER 1970



CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-

